

KURT TRITTEN

Vich, le 6 octobre 2020

Conseil Général de Vich  
à l'attention de Monsieur le Président  
1267 VICH

Motion

Monsieur le Président, chères membres du Conseil,

Par la présente je dépose une motion au sujet de la Société électrique Intercommunal de La Côte S.A.

Cette société est une S.A. dont notre commune est actionnaire et même représenté au conseil d'administration selon les informations reçues. Elle a pour but entre autre de produire, de vendre et d'acheminer l'énergie électrique vers les habitants des communes de la région. Nous, comme consommateurs n'avons pas de choix que d'acheter l'énergie électrique auprès de la SEIC ; dont elle a pratiquement le monopole de ce marché.

Par son récent communiqué de presse elle nous informe qu'à partir de l'année prochaine elle augmentera le tarif de 4-5% tandis que du côté Morges le groupe romand – le Romande Énergie - a annoncé de diminuer leur facture de 1,5%.

Vu le monopole du marché électrique de la région qu'elle exerce, la crise économique et sanitaire s'abattant sur notre canton et surtout sur la région, je ne comprends pas cette stratégie d'augmenter des tarifs d'électricité. Ceci surtout du fait que la SEIC a récemment construit un super bâtiment à Gland et entretien une flottille considérable de voitures de service.

L'argument que cette hausse s'explique entre autre par la taxe cantonale sur l'électricité et les tarifs d'acheminement ne peuvent être acceptés entièrement car c'est justement le canton qui informe fort et bien la population que c'est au consommateur d'électricité de bien isoler leurs maison, d'optimiser le chauffage etc. En réalité, l'énergie électrique consommée par le particulier ne se reflète pas du tout sur la facture.

Je demande la Municipalité d'intervenir par le représentant légal de la commune auprès de la SEIC et en finalité de demander un audit de sa gestion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, chers membres du Conseil, à mes cordiales salutations.

Kurt TRITTEN

